Carte de séjour pour une sénégalaise mariée depuis un an

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis une sénégalaise mariée depuis un an,sans enfants, la séparation n'est pas suite a de la maltraitance.

Je vais divorcé et ma carte de séjour est sous le titre "vie familiale, vie privée", je n'ai pas de parents en france.

J'ai un CDI, un salaire de 1137 euros, un nouvel appartement.

Est ce possible de demandé une carte de séjour "salarié".
Ou est ce que je risque l'expulsion?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce possible de demandé une carte de séjour "salarié".
Ou est ce que je risque l'expulsion?
Non vous pouvez tout à fait demander un changement de titre de séjour. Je dirais même vous n'avez pas vraiment le choix car sans cela si votre carte de séjour vie privée et familiale vous est retirée vous serez en situation irrégulière. Ceci étant je ne peux vous garantir que ce changement sera accepté.

Cordialement